

Corte, le 15 janvier 2016

Bilan épisode de PM10 sur le site de La Marana du 14 janvier 2016

Contexte :

Le 14 janvier entre 2h et 9h TU, les niveaux mesurés sur le site de surveillance industrielle de La Marana ont été élevés, entraînant une moyenne journalière pour cette journée de $60 \mu\text{g}/\text{m}^3$ avec un maximum horaire de $305 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Seuil réglementaire :

Le seuil d'information et de recommandation est de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (aucune valeur limite pour les concentrations horaires). Malgré les niveaux observés, les conditions réglementaires concernant le déclenchement d'une procédure de mesures d'urgence n'ont pas été réunies, à savoir l'un ou l'autre des cas suivants :

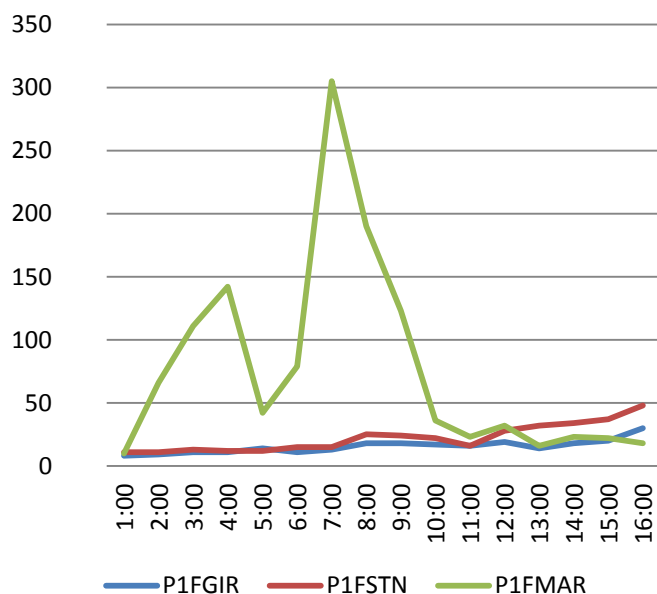
- Une zone de 100 km^2 en dépassement du seuil d'information et de recommandation
- Plus de 50 000 personnes impactées par un dépassement de seuil

Observations :

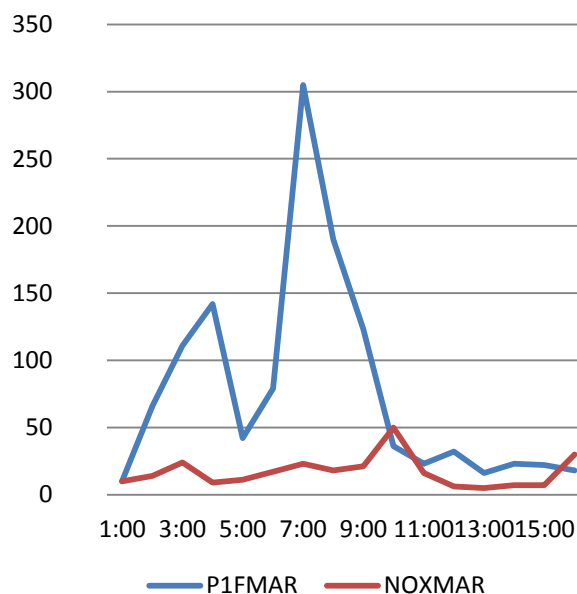
Les niveaux en PM10 mesurés sur la station de La Marana n'ont pas été observés sur les autres sites de mesures de la zone urbaine (ZUR) de Bastia, comme le montre le premier graphique. Sur le second graphique, on note que le pic concerne seulement les particules fines et que les concentrations de NOx (oxydes d'azote) ont montré des niveaux classiques pour ce site de surveillance.

A noter que dès 10h TU la situation est revenue à la normale avec des niveaux en PM10 homogène sur l'ensemble de la microrégion.

Evolution horaire des PM10 sur la ZUR Bastia

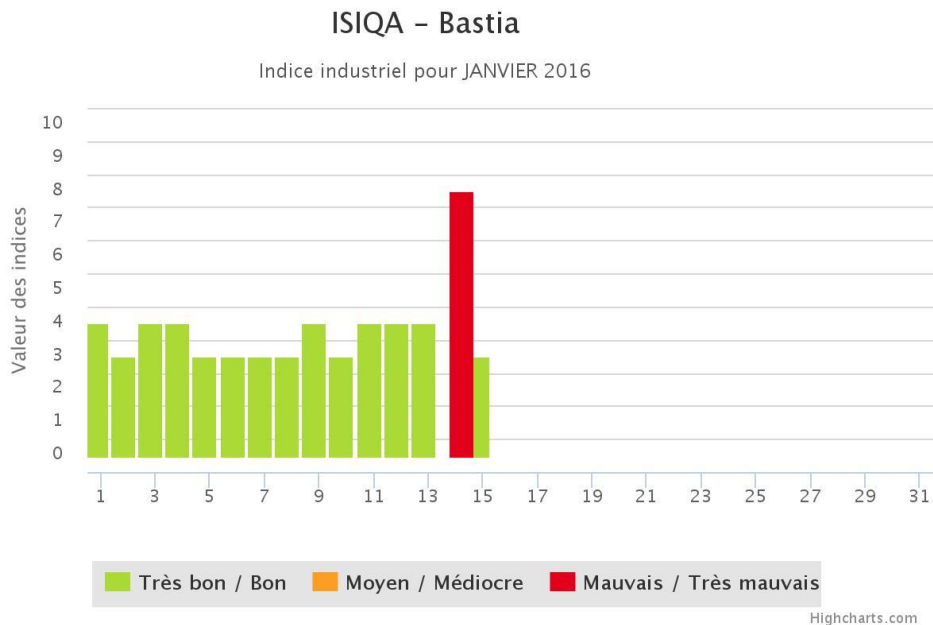


Concentrations horaires en PM10 et NOx sur le site de la Marana



Exploitation :

Pour la journée du 14 janvier 2016, l'indice de qualité de l'air pour la zone de Lucciana est de 8 sur une échelle de 10, soit une qualité de l'air mauvaise.



L'analyse des caractéristiques de l'appareil montre que les données sont conformes et qu'il n'y a pas de doute sur le fonctionnement.

L'analyse des données météorologiques montre que le vent venait de l'Ouest pendant l'épisode.

L'industriel principal de la zone, la centrale thermique de Lucciana B, a été questionné et ces derniers nous ont transmis leurs données d'émission. Ces éléments ne font apparaître aucun incident ni fonctionnement inhabituel.

L'enquête de voisinage n'a pas permis d'identifier une source particulière d'émission à proximité du site de surveillance.

Le dossier a été transmis pour information au service compétent de la DREAL.

